

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-0910 rév. 5**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

**SECURISK
150 rue Mautice Béjart
Immeuble Futura
34080 MONTPELLIER**

SIREN : 439420324satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012***fulfils the requirements of the standard :**et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application**en tant qu'organisme d'inspection de type / As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

*A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.**pour les domaines d'activités de / for the domaine of activities of :***BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL / BUILDING - CIVIL ENGINEERING**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-0910 rév. 5

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*Date de prise d'effet / *Granting date* : **14/03/2017**Date de fin de validité / *Expiry date* : **31/12/2020**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Bâtiment / Industries,

Diane JARRY

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-0910 Rév. 4.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-0910 Rév. 4.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS
Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-0910 rév. 5

Organisme d'inspection accrédité :

SECURISK
150 rue Mautice Béjart
Immeuble Futura
34080 MONTPELLIER

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 15 - BÂTIMENT - GÉNIE CIVIL

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
15.1 - Bâtiment : Etablissements neufs en construction ou établissements existant faisant l'objet de travaux	
15.1.3 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) # <ul style="list-style-type: none"> ➤ a) Vérifications techniques en phase conception/construction de la conformité des ouvrages, installations et équipements (à l'exclusion des installations électriques et d'éclairage de sécurité visées au 1.1.3a) 	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection
15.4 - Bâtiment : Etablissements en exploitation	
15.4.1 - Vérifications effectuées par un organisme agréé en application du Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) # <ul style="list-style-type: none"> ➤ a) Vérifications techniques en phase exploitation, des installations gaz, des installations de chauffage, des appareils de cuissons et de remise en température et des installations de désenfumage mécanique non associées à un SSI de catégorie A ou B ➤ c) Vérifications techniques en phase exploitation, des systèmes de sécurité incendie (SSI catégorie A ou B) et installations de désenfumage mécanique associées 	Code de la Construction et de l'Habitation (articles R123-1 à R123-55) Règlement de Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP Textes et normes rendus applicables par les référentiels Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE	TELECOPIE
Agence de MONTPELLIER	150 rue Maurice Béjart Immeuble Futura 34080 MONTPELLIER	04 67 64 29 17	04 67 99 96 40

Date de prise d'effet : **14/03/2017**Le Responsable d'Accréditation Pilote
*The Pilot Accreditation Manager***Loïc LE SAUX**

Accréditation Non Valide

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-0910 Rév. 4.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet - 75012 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr